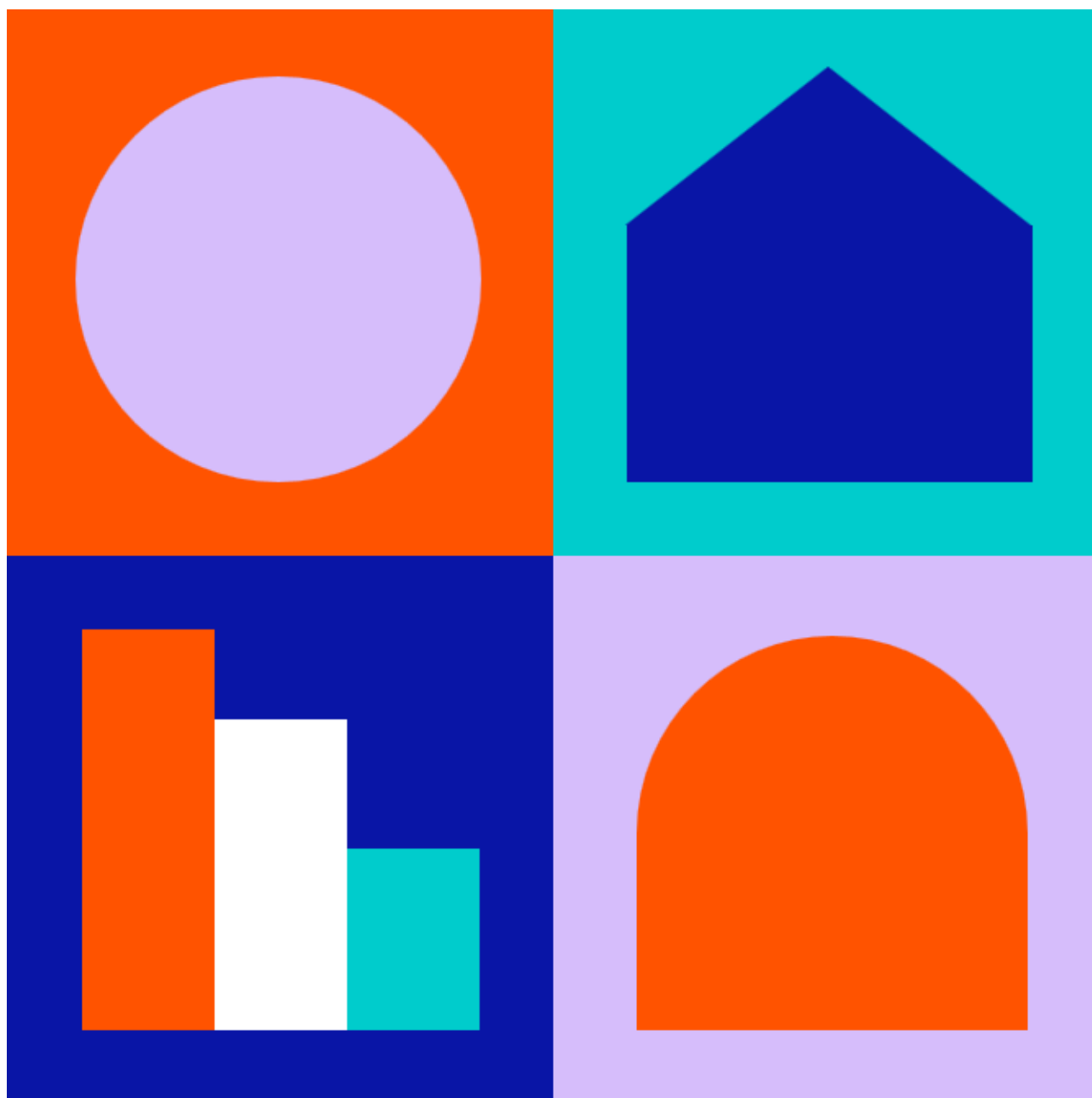


# Guide d'utilisation

## Boîte à outils ACTEE : l'intracring sur fonds propres



12 novembre 2024

# Table des matières

---

Introduction	<b>1</b>
La Boîte à outils opérationnelle	<b>2</b>
<i>Des supports de présentation généraux</i>	2
<i>Des outils pratiques</i>	2
Pour aller plus loin : les Retours d'expérience du Cerema	<b>3</b>
Conclusion	<b>4</b>

## Introduction

---

L'intracting (pour « internal contracting », ou contractualisation interne) a connu ces dernières années un succès grandissant dans le monde de la rénovation énergétique, dans un contexte marqué par l'urgence climatique d'une part, et les contraintes budgétaires accrues des acteurs publics d'autre part.

Née à Stuttgart (Allemagne) en 1996, cette pratique consiste à générer un cercle vertueux, en fléchant les économies d'énergie réalisées vers le financement de nouveaux projets de sobriété et/ou d'efficacité énergétique (et/ou le remboursement des emprunts afférents). Il s'agit donc d'un levier de financement non négligeable, au moment où l'accélération des actions de transition énergétique constitue plus que jamais un impératif national et mondial, qui s'inscrit dans la palette d'outils mobilisable pour se mettre en conformité avec les exigences du Dispositif Éco-Énergie Tertiaire.

L'intracting peut aussi bien prendre la forme uniquement d'une avance remboursable, consentie notamment par la Banque des Territoires ([banquedesterritoires.fr/le-dispositif-intracting-une-solution-innovante-pour-la-renovation-energetique-des-batiments](http://banquedesterritoires.fr/le-dispositif-intracting-une-solution-innovante-pour-la-renovation-energetique-des-batiments)), que d'un fonds interne à la collectivité et auto-alimenté (dit « intracting sur fonds propre »).

Dans ce dernier cas, les fonds propres de la collectivité peuvent également être complétés d'une avance remboursable, selon les besoins, contraintes et aspirations de la collectivité quant à ce fonds.

Au-delà de son intérêt financier, l'intracting peut aussi être le vecteur d'une expérience humaine collective, où la collaboration et le renforcement de relations de confiance entre décideurs, services et agents occupent une place décisive (d'où la notion de « contrat interne »). Cela est particulièrement prégnant lorsque le financement initial du dispositif est assuré sur fonds propres (fonds d'économies d'énergie, on parle dans ce cas d'Intracting interne accéléré en Fonds d'Économies d'Énergie - Intracting FEE), car alors les services peuvent être invités à se prononcer sur l'affectation des économies futures.

S'inscrivant dans ce contexte, la présente boîte à outils doit permettre d'amplifier encore l'élan de l'intracting, en proposant aux structures qui souhaiteraient s'initier à la démarche :

- Une **boîte à outils développée par ACTEE en lien avec AURA-EE, dédiée à l'intracting sur fonds propre (Intracting FEE)**, dont Albertville est l'une des collectivités pionnières en France ;
- Des illustrations concrètes de déploiement de la démarche, via notamment la présentation de **retours d'expérience de plusieurs collectivités pilotes (intracting sur fonds propres ou sur emprunt) élaborés par le Cerema** ;
- Le renvoi vers des **actions d'information, de formation, d'accompagnement et de financement dédiées**.

# La Boîte à outils opérationnelle

---

## Des supports de présentation généraux

Deux Powerpoints généraux sont intégrés à la Boîte à outils. Ils ont vocation à :

- Pour le support "A. L'intracting sur fonds propre" : comprendre le mécanisme de A à Z, du début des réflexions jusqu'à l'aboutissement et au renouvellement du fonds d'économies d'énergie
- Pour le support "B. Retour d'expérience d'Albertville" : disposer de retours d'un exemple réussi d'intracting sur fonds propres, réalisé par la Ville d'Albertville, avec des bonnes pratiques et les jalons marquants

## Des outils pratiques

Pour rentrer dans le détail et dans la mise en œuvre opérationnelle, des documents-types modifiables sont également intégrés à la boîte à outils. Ils en constituent la pierre angulaire. Ils sont listés ci-après selon l'étape du projet à laquelle ils doivent être mobilisés.

- **Etape 1 : L'état des lieux**
  - 1.1. Modèle d'analyse SWOT (Word) : Analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces s'imposant à la démarche pour prendre une décision éclairée
  - 1.2. Simulateur financier pour initier un fonds (Excel) : Disposer d'un tableau de bord et réaliser des scénarii
  - 1.3. Trame de présentation aux élus (Powerpoint)
- **Etape 2 : Préparation et lancement**
  - 2.1. Proposition de fiche action (Excel) : Avoir des modèles d'action d'économie d'énergie permettant de flécher les fonds de l'intracting, avec des estimations des économies d'énergie (et financières) attendues
  - 2.2. Exemple de communication au Conseil Municipal / lancement (Word)
  - 2.3. Exemples de conventions entre services (PDF / Word) : Formaliser le "contrat interne" encadrant la mise en œuvre d'une action intégrée dans le périmètre de l'intracting ainsi que le financement associé

- **Etape 3 : Suivi du fonds / intracting**
  - o 3. Outil de suivi du fonds (Excel)

**IMPORTANT : Les outils présentés n'ont pas vocation à se substituer aux outils de suivi budgétaire développés ou utilisés par la collectivité. Les données y étant intégrées représentent une indication afin de mettre en exergue l'impact de l'intracting dans les comptes, toutes choses égales par ailleurs. Aussi, les différents indicateurs budgétaires figurant notamment dans le Simulateur financier doivent-elles être considérées comme un cadre de référence générique et purement indicatif, et non comme une vision exhaustive et fidèle de la situation particulière de chaque collectivité la mobilisant.**

## **Pour aller plus loin : les Retours d'expérience du Cerema**

---

Mobilisé sur la thématique de l'intracting, le Cerema a publié un certain nombre de retours d'expérience qualitatifs et complets auprès de collectivités ayant expérimenté, selon des méthodes diverses, la mise en œuvre de cette démarche. Si le premier de la liste ci-après a été réalisé en fonds propres, les autres ont tous eu recours au mécanisme de l'avance remboursable consentie par la Banque des Territoires.

Sont ainsi illustrées :

- L'intracting sur fonds propres (Albertville)
- l'intracting à l'échelle d'une commune (exemples de Saint-Louis et Laval) ;
- L'intracting à l'échelle d'un EPCI (exemple de la Communauté d'Agglomération d'Épinal) ;
- L'intracting mutualisé (exemples des Syndicats d'énergie Vienne, de Bretagne ou encore du Pays Terre de Lorraine)
- L'intracting sécurisé, adossé à un Contrat de Performance Énergétique (Bourg-en-Bresse et Avignon)

L'ensemble de ces Retours d'expérience sont consultables librement au lien suivant :  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/financer-renovation-energetique-collectivites-passent>

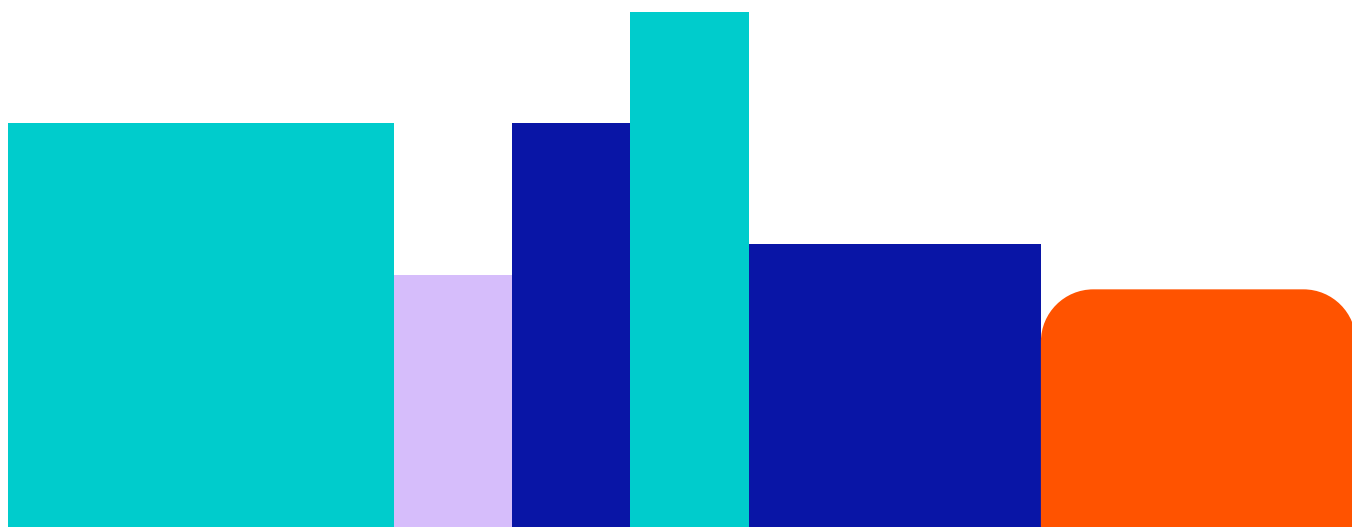
# Conclusion

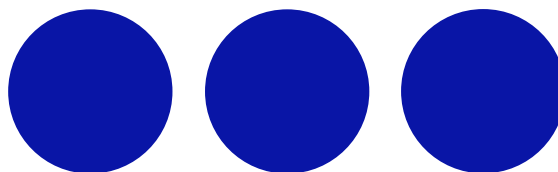
---

Cette Boîte à Outils a été conçue pour être vivante et s'adapter aux besoins différents de chaque type de collectivité qui pourrait souhaiter s'en saisir, et mettre en œuvre, en son sein ou après des acteurs qu'elle accompagne, une démarche de cercle vertueux d'économies d'énergie.

Pour toute question ou proposition d'évolution de cette Boîte à outils, ou bien sur la démarche de manière générale, n'hésitez pas à contacter :

- Antonin BELL, chef de projets Outils contractuels et financiers pour la rénovation énergétique : [a.bell@fnccr.asso.fr](mailto:a.bell@fnccr.asso.fr)
- Laura TYRAND, chargée de mission ACTEE : [l.tyrand@fnccr.asso.fr](mailto:l.tyrand@fnccr.asso.fr)





[programme-cee-actee.fr](https://programme-cee-actee.fr)

[actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr)

**Mentions légales :**

ACTEE (SASU FNCCR), siège social : 20, bd de Latour-Maubourg, 75007 Paris  
Bureaux : 19, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris  
Numéro Siret : 97865712000017, Numéro APE : 7112B  
Guillaume Perrin, Directeur SASU FNCCR